



Quelques conseils pour bien boire votre eau

L'eau est un produit alimentaire. Le temps, la chaleur et la lumière altèrent sa qualité.

CONTRE LE TEMPS



Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau qui a stagné dans les tuyaux de votre réseau intérieur (vous pouvez récupérer cette eau pour des usages non alimentaires).



Conservez l'eau au réfrigérateur, dans un récipient propre et fermé, et buvez-la dans les 24 heures.



Changez régulièrement vos glaçons.



Nettoyer régulièrement votre carafe.

CONTRE LA CHALEUR



Il vaut mieux faire chauffer de l'eau froide pour votre thé ou votre café instantané, ou pour cuire les pâtes, plutôt qu'utiliser directement l'eau chaude. En effet, l'eau froide est plus sûre car elle n'a pas stagné, chaude, dans un ballon.



CONTRE LA LUMIÈRE



L'eau ne doit pas être exposée trop longtemps à la lumière.

Enfin, comme pour tout produit alimentaire, il faut éviter de recongeler des glaçons sortis du réfrigérateur.



L'eau

D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance



09 69 369 900*
du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30



URGENCE FUITE (24H/24)
09 69 369 918*
*Appel non surtaxé



leaudiledefrance.fr



L'Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex



Site d'accueil d'Aubervilliers (93)
2 rue du Sucre
M12 RER E T3
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h à 11h45

L'eau

D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance

LA QUALITÉ DE L'EAU

dépend aussi de vous

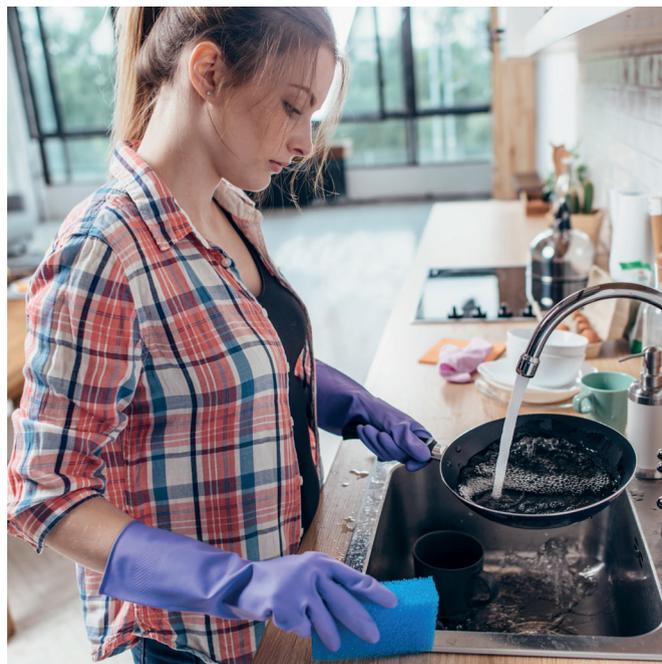


Création Agence ESPERANTO - Crédits photos Photothèque VEOLIA - T23RF - SC 34 - A (06/25)



LA QUALITÉ DE L'EAU

dépend aussi de vous



Soumise à de nombreux contrôles, l'eau livrée à votre domicile répond à des critères de qualité très stricts.

Quelques précautions vous permettront de préserver la qualité de l'eau dans votre installation intérieure.

L'ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Il vous est conseillé de :

- supprimer les tuyaux et appareils inutilisés de votre installation intérieure (vieux lavabos, ancien robinet d'arrosage, etc.) pour empêcher la stagnation de l'eau et la dégradation de sa qualité.
- purger régulièrement votre ballon d'eau chaude.
- rincer aussi les filtres de robinet et les brise-jets, endroits propices au développement des bactéries. Un défaut d'entretien peut aussi provoquer une baisse de la pression.

Attention aux équipements de traitement de l'eau : adoucisseurs et antitartres. Ils nécessitent des précautions d'emploi et un entretien rigoureux. Suivez les conseils de votre installateur.

ATTENTION AUSSI À L'EAU QUE VOUS REJETEZ

Quelques bons réflexes vous permettront de participer aux efforts de dépollution des eaux usées et, par là-même, de préserver l'environnement.

Ne jetez pas dans l'évier ou dans les toilettes les produits suivants :

- les médicaments périmés ou entamés (rapportez-les à votre pharmacien) ;
- les huiles de friture ou de vidange ;
- les fonds de peinture, de solvants ou de vernis ;
- les produits contre les animaux nuisibles (notamment les insecticides) ;
- les produits de traitement de jardin.

Des systèmes de collectes de ces produits sont fréquemment mis en place dans les communes : renseignez-vous auprès de votre mairie.

DES PRÉCAUTIONS POUR NE PAS POLLUER VOTRE EAU

Si une baisse de pression se produit dans le réseau public d'eau potable (suite, par exemple, à une fuite importante ou un puisage d'eau par les pompiers), l'eau que vous avez déjà utilisée peut être aspirée et s'introduire dans les canalisations publiques ou dans les installations d'eau de vos voisins. C'est pourquoi, par exemple, il n'est pas bon de laisser la pomme de douche dans l'eau du bain ou le tuyau immergé dans l'arrosoir.

Pour éviter ces accidents, vous pouvez vous équiper de dispositifs antiretour.

Demandez conseil à un plombier ou au Service Usagers de L'Eau d'Ile-de-France.

Évitez de répandre des huiles de vidange, hydrocarbures ou autres, sur le sol. Ces produits pourraient, par perméation, pénétrer dans les canalisations.

Votre installation intérieure après compteur

> L'utilisation du réseau d'eau pour le raccordement électrique à la terre est non-conforme et dangereux.

